

L'offre est de plus en plus grande en matière de signatures électroniques et il est difficile de s'y retrouver dans cette jungle. Laquelle est la meilleure parmi les trois sortes? Comment les identifier? On vous les présente dans ce petit tour de piste.

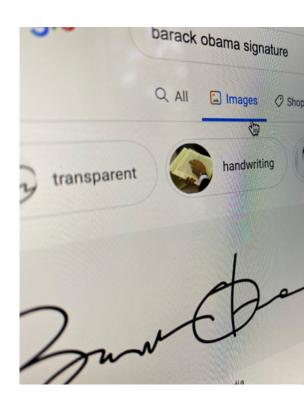
La signature électronique de base :

la plus simple, mais la moins fiable

C'est quoi?: C'est simplement une image de signature manuscrite collée sur un document électronique.

C'est pour qui et pour quoi? : Pour tous ceux qui font affaire avec des proches et des connaissances. On peut l'utiliser pour de petites ententes.

En bref : C'est la signature la plus simple, mais la moins fiable juridiquement. Par exemple, vous pourriez taper sur Google "Signature Barack Obama" et copier-coller l'image de sa signature au bas d'un document. Disons que c'est facilement contestable en Cour.



La signature électronique de confiance : authentification forte et intégrité assurée

C'est quoi?: C'est une signature effectuée avec un partenaire de confiance comme Notarius. L'identité de la personne qui signe est liée à son courriel. Un deuxième facteur d'authentification renforce le lien entre le signataire et le document (ex. code unique envoyé sur un téléphone ou un secret partagé).

C'est pour qui et pour quoi? : Pour les entreprises et les organisations qui ont besoin de faire signer des documents à l'interne et/ou à l'externe. Elle est super pratique pour assurer une fiabilité juridique à des documents importants comme des contrats ou pour tous types d'ententes commerciales.

En bref : C'est une signature qui offre une bonne fiabilité juridique. Les documents signés via une signature électronique de confiance sont sécurisés par un procédé cryptographique et conservent les informations clés des signataires, les dates et les endroits d'où les signatures ont été effectuées. Chez Notarius, on l'offre avec la plateforme web sécurisée **ConsignO Cloud**.



C'est la signature la plus fiable de l'industrie.

La signature numérique : comme un passeport

C'est quoi? : C'est une signature qui lie l'identité vérifiée d'une personne à son ordre professionnel ou son organisation. Une fois apposée sur un document électronique, la signature numérique unit par cryptage l'identité du signataire avec le document en question en plus de protéger le contenu de toute modification subséquente.

C'est pour qui et pour quoi? : Pour les professionnels qui doivent confirmer qu'ils sont en mesure d'exercer leur profession (ex. : ingénieur, architecte, avocat, notaire, etc.). On l'utilise pour des domaines où la protection du public est en jeu et où les exigences juridiques sont très élevées.

En bref : La signature numérique, c'est comme un passeport. Elle contient toutes les informations personnelles et professionnelles du signataire. Son apposition confie aux documents électroniques une intégrité et une sécurité supérieures aux documents signés à la main.

C'est la signature la plus fiable de l'industrie. Notarius l'offre avec **CertifiO** à près de 50 ordres et associations professionnelles au Canada.

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET **notarius.com** info@notarius.com